



Numéro 68 - 19 décembre 2017

CTL du 19/12/2017

COMPTE- RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. PAILLET, M. RAYMON, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. TEUILLIERAS (T),

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. MOISSINAC

Les organisations syndicales lisent la déclaration liminaire commune reproduite en fin de compte-rendu.

M.MORICEAU nous informe de la fermeture de la Trésorerie de Laroquebrou au 1^{er} janvier 2018 et constate que les organisations syndicales sont restées unies dans la lutte qu'elles avaient engagée tant pour le maintien de la Trésorerie de Morsalvy que pour celui de la Trésorerie de Laroquebrou.

Il nous informe qu'il a eu connaissance de cette décision par M. MEZARD qui a été informé par le Ministre, pour l'instant l'arrêté ministériel n'est pas sorti. Lundi matin, il a aussitôt averti les deux agents concernés, les organisations syndicales et le maire de Laroquebrou. Il rencontrera celui-ci le vendredi 22 décembre afin de finaliser les modalités du transfert des missions vers les Trésoreries d'Aurillac-Banlieue et de Mours. Il réaffirme que c'est ce qui pouvait arriver de mieux pour cette structure qu'il considère non viable. Un CTL sera convoqué en janvier qui actera les transferts d'emploi, les transferts de mission et l'organisation d'une éventuelle permanence.

I – La situation des emplois – PLF 2018 (pour avis en deuxième convocation suite au vote défavorable unanime du 14 décembre 2017) :

M. MORICEAU met au vote ce point de l'ordre du jour sans y apporter de modifications par rapport à la proposition du CTL du 14 décembre.

VOTE : CONTRE à l'unanimité (2 CGT – 2 FO – 2 Solidaires).

Malgré ce vote défavorable, la proposition est considérée comme adoptée.

La déclinaison locale se traduit par 7 suppressions (-1A+, -4B, -2C) qui se situent :

- en **direction** pour le A+ ;
- en **direction** pour deux emplois de cadre B compte tenu de la mise ne place du CSRH et du transfert des recettes non fiscales ;
- au **CDIF** pour un emploi de B géomètre ;
- à la **Trésorerie Principale d'Aurillac** pour un emploi de B ;
- au **SIE d'Aurillac** pour un emploi de C ;
- au **SIP-SIE de St Flour** pour un emploi de C.

Les emplois de la Trésorerie de Montsalvy (1B, 1C) sont transférés à la Trésorerie d'Aurillac-Banlieue.

Les élus CGT réaffirment leur opposition à la poursuite et à l'aggravation des suppressions d'emplois qui asphyxient le service public et dégradent considérablement les conditions de travail des agents.

II – Questions diverses :

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h.

Vos élus CGT au CTL
Daniel HINDERSCHID, José TEUILLIERAS



DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 19 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président,

Nous avons appris hier la fermeture de la Trésorerie de Laroquebrou au 1^{er} janvier prochain, décision courageusement prise à 15 jours de la clôture effective du poste.

Nous sommes peiné pour nos deux collègues, pour les élus, pour les usagers auquel ce poste rendait un service public de qualité.

Nous sommes déçus pour celles et ceux qui se sont battus jusqu'au bout, pour celles et ceux qui se veulent acteurs de leur avenir et refusent la fatalité, déçus pour les 2000 personnes qui ont signé la pétition pour s'opposer à la mort programmée de leur territoire.

Nous sommes encore plus atterrés du cynisme mis en œuvre par la Direction Générale et notre Ministre, qui ont attendu un mois après la fermeture de la Trésorerie de Montsalvy pour mettre à exécution la sentence envisagée fin juin dernier.

Pourquoi attendre autant, si ce n'est pour montrer clairement le mépris que portent la direction générale et notre ministre aux territoires ruraux ?

Nous accusons le coup mais nous ne nous résignerons jamais à accepter la destruction du service public cantalien.

Nous voici convoqués pour acter la disparition de 7 nouveaux emplois dans notre direction départementale des finances publiques ce qui porte le total à 106 emplois depuis 2003.

Face à cette escalade, l'intersyndicale alerte les agents et la population locale sur cette situation qui, si les suppressions d'emplois s'accroissent encore d'ici la fin du quinquennat, signifie la fin de notre administration dans le département et la mobilité forcée pour la plupart des personnels.

Les usagers cantaliens sont largement pénalisés par ces décisions dont une des premières conséquences est la réduction des horaires d'ouverture au public.

La volonté de la Direction Générale est de contraindre le public à recourir principalement aux nouvelles technologies et de se tourner vers les centres d'appels ou les centres de contacts.

Or, ces derniers souffrent eux aussi de plus en plus souvent de vacances d'emploi (l'industrialisation des tâches d'information qui y est pratiquée ne les rend pas attractifs) et la formation professionnelle délivrée aux agents de ces plate-formes est insuffisante.

Au final, les contribuables sont renvoyés vers leur centre des finances publiques de rattachement qui ne sont pas en capacité de traiter tous les appels reçus, et pour cause : on y a supprimé des emplois au prétexte du transfert de la mission de renseignement vers les centres d'appel !!!

A ce constat désastreux, il faut ajouter la disparition ininterrompue des missions de la DDFiP du Cantal.

Récemment, nous avons appris que la DGFIP avait lancé début décembre un appel d'offre pour faire appel à un prestataire privé afin d'assurer l'assistance téléphonique des usagers sur le prélèvement à la source !

Les agents sont désormais interchangeables et remplaçables par des télé-conseillers qui suivront un script, sans rien connaître de la fiscalité.

A ce rythme il ne restera bientôt plus rien dans ce département !

Nous voulons aujourd'hui alerter la population, les élus et les pouvoirs publics locaux sur l'érosion continue de nos missions et la fin programmée du service public fiscal, foncier et de gestion des comptes publics dans le Cantal.

Ce scénario, c'est l'abandon du principe d'égalité entre les citoyens. L'accepter revient à admettre le déséquilibre entre les territoires et à menacer la cohésion sociale.

C'est pourquoi nous exigeons l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations, le maintien des emplois et la ré-allocation des emplois supprimés par la DGFIP dans le département du Cantal, le maintien de toutes les missions de la Direction Départementale des Finances Publiques et leur renforcement, une amélioration réelle des conditions de vie au travail et des moyens pour rendre un meilleur service à l'utilisateur.